

47, par le fait d'être coincé dans, sur ou entre des objets ou des véhicules; 120, par des maladies professionnelles; 17, par des incendies, des explosions ou une exposition à des températures extrêmes; et les 130 autres, par des accidents divers (voir les tableaux 5.21 à 5.23).

5.7.4 Statistiques sur les blessures au travail

Plus d'un million de Canadiens se blessent au travail chaque année. Dans environ la moitié des cas, la blessure est suffisamment grave pour que l'employé prenne un congé afin de se rétablir. En 1986, on a enregistré 586 718 accidents en milieu de travail au Canada pour lesquels des demandes d'indemnisation ont été acceptées par les commissions d'indemnisation des accidentés du travail des provinces en raison d'une incapacité permanente ou temporaire. Les commissions fournissent les données au sujet de ces blessures dans le cadre du Programme national de statistiques sur les accidents du travail.

En 1986, ce sont les blessures au dos qui ont été les plus nombreuses (27 %), suivies des blessures au poignet, à la main ou à un ou des doigts (22 %), et à la cheville, au pied ou à un ou des orteils (10 %). Le genre d'accident qui est survenu le plus fréquemment s'est produit à la suite d'un effort trop grand (30 %), du choc d'un objet contre un travailleur (19 %) et de chutes (16 %). Sur le plan des caractéristiques physiques ou de la nature des blessures, 48 % de ces dernières avaient trait à des foulures et à des elongations musculaires, tandis que 17 % résultaient de contusions, d'écrasements ou de meurtrissures. Les blessures se produisaient le plus fréquemment sur des surfaces telles que les planchers, les rampes et les plates-formes (13 %), et à la suite de mouvements volontaires et involontaires (11 %).

5.8 Revenus des familles

On établit les statistiques annuelles sur la répartition du revenu des familles et des particuliers à partir des résultats de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Les données constituent une source importante d'informations statistiques pour les utilisateurs gouvernementaux et non gouvernementaux chargés de l'élaboration, de l'analyse et de l'évaluation des politiques et des programmes visant le bien-être économique des Canadiens.

5.8.1 Concepts de la famille et du revenu

L'Enquête, qui est fondée sur un échantillon de quelque 31 500 logements, exclut les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de même que les pensionnaires d'établissement et les personnes vivant sur des réserves indiennes et dans des camps militaires. Une grande variété de

totalisations sont publiées pour différentes unités (ménages, familles, particuliers). On peut obtenir des totalisations spéciales et des fichiers de micro-données à grande diffusion selon un mode de recouvrement des frais.

Les définitions suivantes s'appliquent à ces totalisations.

Famille. Groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption; c'est ce qu'on appelle souvent une famille économique. Cette définition est plus large que celle employée dans la plupart des études démographiques ainsi que dans le recensement, où le terme « famille » ne s'applique qu'à un couple marié avec ou sans enfants non mariés ou à un parent avec des enfants qui ne sont pas mariés.

Personne seule. Personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec les autres membres du ménage.

Revenu. Revenu financier de toutes provenances avant le paiement des impôts et les retenues telles que les cotisations aux régimes de pension et les primes d'assurance. Ce revenu peut se composer des éléments suivants: salaires et traitements; revenu net provenant d'un emploi autonome tel que le travail d'associé dans une entreprise non constituée en société, l'exercice d'une profession en clientèle privée et l'agriculture; revenu de placements comprenant intérêts, dividendes et loyers; paiements de transferts gouvernementaux tels que les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse; et pensions alimentaires. Cette forme de revenu ne comprend pas la valeur des denrées agricoles produites et consommées dans la ferme. Le concept du revenu utilisé dans l'Enquête diffère de celui qui est utilisé dans le calcul de l'impôt sur le revenu parce qu'il englobe certains revenus financiers non imposables comme le Supplément de revenu garanti et les prestations d'assistance sociale.

Seuils de faible revenu. Ce concept permet de faire la distinction entre les unités familiales à faible revenu et les autres unités familiales. Les seuils ont été déterminés séparément pour des familles de tailles différentes et habitant dans des zones de degrés d'urbanisation différents, à partir des données de 1978 sur les dépenses des familles. Ils ont été choisis en partant du principe que les familles dont les revenus sont inférieurs aux limites de faible revenu dépensent normalement au moins 58,5 % de leur revenu pour l'alimentation, le logement et l'habillement, et se trouvent vraisemblablement dans la gêne. Ces seuils ont été réexaminés à la lumière de données plus récentes sur les dépenses des familles, et il n'a pas été nécessaire